

**Conseil départemental de l'Éducation nationale
Réunion du 9 mars 2020**

PLAN AMBITION COLLEGES 2024-2030

Le Plan Ambition Collèges concrétise les engagements du Département en matière d'investissements dans le domaine de l'éducation pour la période 2017/2024. Le présent rapport a pour objet de dresser un point sur les réalisations engagées depuis 2017 et de proposer un nouveau plan pour la période 2024-2030.

En octobre 2016, le Plan Ambition Collèges pour la période 2017-2024 a été approuvé. Dans ce cadre, un investissement massif de plus de 356 millions d'euros a été mobilisé pour le bon aboutissement des projets engagés et pour le financement des orientations arrêtées à ce titre. C'est ainsi qu'ont été programmées 14 opérations structurantes en matière de construction, restructuration ou extension de collèges, de locaux de restauration et d'équipements sportifs. Ces opérations sont venues s'ajouter aux programmes d'entretien et de mises aux normes de ce patrimoine. Parallèlement, l'engagement du Département a concerné également les mobiliers, les matériels, l'informatique dont il équipe les établissements.

Cinq opérations nouvelles ont été approuvées en décembre 2018, auxquelles s'ajoute la décision d'engager les études de programmation en vue de la construction d'une cuisine centrale au Havre, et ce, pour un montant total de 23M€. Le principe du raccordement au très haut débit des collèges au moyen de la construction d'un réseau de type fibre optique noire a également été approuvé à cette occasion.

L'état d'avancement de l'ensemble des actions menées en lien avec le Plan Ambition Collèges, tant dans le domaine du patrimoine immobilier qu'en matière de numérique éducatif est présenté ci-après.

Par ailleurs, au vu de l'évolution des besoins et de leur nécessaire projection dans le temps, il est proposé d'étendre le champ d'intervention et de préciser la stratégie du Département de la Seine-Maritime pour l'éducation.

I) UN PATRIMOINE IMMOBILIER DENSE

UN PATRIMOINE IMMOBILIER HETEROGENE

Exception faite du collège Saint Saens à Rouen, cité scolaire gérée par la Région Normandie, le patrimoine départemental immobilier des collèges comprend 108 établissements, soit près d'un million de m² bâtis qu'il faut entretenir et équiper pour permettre l'accueil d'environ 51.000 collégiens.

Ce patrimoine peut être présenté, au regard de l'année de construction, ainsi qu'il suit :

- 38 établissements « récents » ont été construits ou reconstruits dans les années 2000 ou font actuellement l'objet d'une opération lourde de reconstruction
- 39 établissements ont entre 20 et 40 ans
- 31 collèges ont plus de 40 ans

C'est bien sûr au sein de ce dernier groupe que se situent les principales difficultés. Ces collèges ont fait l'objet d'opérations de gros travaux réguliers permettant de garantir la pérennité et la sécurité des bâtiments. La plupart d'entre eux ont bénéficié d'une intervention concernant la restauration. Pour autant, nombre de ces collèges présentent des signes de vétusté et ne répondent plus aux besoins fonctionnels d'un établissement d'enseignement et à ceux de la pédagogie. En outre, leur mise en conformité en termes d'accessibilité, de qualité de l'air, de confort thermique ou acoustique s'avère problématique.

S'agissant de la répartition territoriale des établissements et de leur capacité d'accueil, de l'évolution de la démographie collégienne sur les dix prochaines années, la situation apparaît particulièrement contrastée selon les différents secteurs du département.

Au vu de ce constat, compte tenu des besoins exprimés, des délais de réalisation de ce type d'opération et de leur nécessaire lissage dans le temps, tant sur le plan financier qu'en terme de maîtrise d'ouvrage, il est indispensable de programmer des opérations lourdes sur une échelle de temps suffisamment longue.

Tel est l'objet du programme pluriannuel d'investissement voté dans le cadre du Plan Ambition Collèges.

LES OPERATIONS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2024

- Les opérations livrées

Entre 2017 et 2019 ont été livrés le collège André Siegfried à Saint Romain de Colbosc, le gymnase du collège Pierre Mendes France à Lillebonne, les demi-pensions des collèges Jean Cocteau à Offranville et Pierre Mendes France à Lillebonne ainsi que les bâtiments d'enseignement et la demi-pension du collège Jean-Charcot à Oissel.

La demi-pension du collège Arthur Rimbaud à Doudeville a été livrée fin 2019. Les travaux de restructuration des anciens locaux de la restauration du collège Jean Cocteau à Offranville ont été réceptionnés sur le dernier trimestre 2019.

- Les opérations actuellement en cours de chantier

- la construction d'une salle de sports et de logements neufs au collège Jean Charcot à Oissel,
- les travaux pour la restructuration des locaux libérés de l'ancienne restauration du collège André Raimbourg à Doudeville,
- les travaux de restructuration de la demi-pension du collège Masséot Abaquesne à Boos, suite à la construction d'une restauration provisoire à l'été 2019,
- les travaux de reconstruction des logements de fonction du collège Jean Zay à Sotteville-les-Rouen.

- Les démarrages de chantiers : des délais respectés

La reconstruction du collège Romain Rolland au Havre, comme la demi-pension du collège La Hétraie à la Feuillie sont en cours d'attribution des marchés de travaux. Les travaux de reconstruction du collège de Henry de Navarre à Yerville, de reconstruction de la demi-pension du collège Hector Malot à Mesnil-Esnard et de construction du gymnase du collège Claude Monet de Saint-Nicolas-d'Alhiermont viennent de débiter (préparation des chantiers).

- Les études avant reconstruction : des opérations en dynamique

Les études pour la reconstruction du collège Maurice Maeterlinck à Luneray permettront de lancer les travaux fin 2020. C'est aussi le cas pour les projets de restructuration des demi-pensions des collèges de la Hève à Sainte-Adresse et Claude Monet à Saint-Nicolas-d'Alhiermont.

Enfin, le projet de reconstruction du collège André Gide à Goderville est en phase de consultation pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le cahier des charges relatif au marché global de performance pour la reconstruction du collège Gustave Courbet à Gonfreville l'Orcher est en cours d'élaboration.

Un état d'avancement de l'ensemble des opérations arrêtées dans le cadre de la programmation pluriannuelle est présenté dans le tableau joint en annexe.

Les opérations engagées seront livrées sur la période 2020-2022 pour la plupart d'entre elles, en 2023-2025 pour celles qui sont en phase de programmation.

104 OPERATIONS DANS LE PROGRAMME DES GROS TRAVAUX

En parallèle, le Département a mené 104 opérations de gros travaux dans les collèges de 2017 à 2019, pour un montant total de l'ordre de 12,5 M€.

La programmation des Gros Travaux est triennale, dotée d'une autorisation de programme de 6,5 M€ par an, soit 19,5 M€ pour la période 2019-2021. Cette périodicité ainsi que l'effort budgétaire correspondant seront maintenus tout au long du plan ambition collège sur la période 2024-2030.

Ces travaux sont principalement déclinés en fonction des objectifs prioritaires que sont la pérennité du clos-couvert, la sécurité des biens et des personnes, les sanitaires destinés aux élèves, la suppression des guichets mitrailleuse dans les demi-pensions et la réfection des salles de sciences.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT REALISES

Annuellement, 2,9M€ sont consacrés en investissement à l'entretien courant des collèges (et 1,7M€ en fonctionnement). Ils permettent la réalisation de travaux non programmés et urgents tels que réparation d'une fissure, travaux dans une demi pension et remplacement

d'équipements suite à des observations des services vétérinaires de la Direction départementale des Services à la Population, installation de radiateurs supplémentaires, raccordements au réseau de chaleur, opérations de nettoyage et interventions sur les centrales de traitement d'air suite à l'incendie de l'usine Lubrizol, etc.

UN PLAN SECURITE EN REPONSE AUX ATTENTES ET AUX REGLEMENTATIONS

Enfin, un plan d'action départemental a été mis en œuvre afin de renforcer les mesures de sécurité et de gestion de crise dans les établissements, pour un montant de plus de 2M€. Il se traduit par :

- la création de loges dans tous les établissements qui n'en disposaient pas,
- l'installation de systèmes de diffusion d'alerte PPMS Intrusion, dont le déploiement s'achèvera en 2020,
- la généralisation des visiophones sur les accès visiteurs,
- la motorisation des portails d'accès des services de restauration,
- des travaux de remplacement ou de renforcement des clôtures périphériques.

Au regard de l'étendue des adaptations à opérer, ces travaux se poursuivront sur les prochaines années.

LES OPERATIONS NOUVELLES PROPOSEES

Au regard des besoins du patrimoine, il est nécessaire de projeter de nouvelles opérations. Ces dernières vous sont présentées ci-après. Elles feront l'objet de demandes d'inscription budgétaires préalablement au lancement des études de programmation.

- Reconstruction du collège Saint Exupéry - Forges les Eaux (21M€)

Parmi les plus anciens du patrimoine et malgré plusieurs opérations de gros travaux visant à sa mise en conformité, cet établissement demeure inconfortable et vétuste. Une opération de reconstruction s'avère donc nécessaire, pour une capacité d'accueil de 650 élèves. En effet, des déficits surfaciques entraînent des conditions d'enseignement peu adaptées aux besoins de la pédagogie.

Le collège sera reconstruit sur site avec mise en place de bâtiments provisoires.

- Reconstruction du collège Commandant Charcot - Le Trait (20M€)

Le terrain d'implantation de l'actuel collège est fortement en pente et ne dispose pas de surface plane susceptible d'accueillir des bâtiments provisoires pour organiser le phasage de travaux. Le bâtiment d'enseignement qui date de 1972 ne présente pas d'adaptation possible au handicap.

La délocalisation du collège sur un autre site est donc indispensable pour apporter une réponse satisfaisante en terme de construction. En outre, une reconstruction hors site pourra permettre de résoudre le sujet de la desserte scolaire.

La capacité d'accueil du collège serait d'environ 450 élèves, un équipement sportif serait également à construire sur le nouveau site compte tenu de l'éloignement des équipements existants.

Ce projet nécessitera l'aménagement d'une desserte pour les cars scolaires et d'une voirie spécifique, à réaliser par la Métropole Rouen-Normandie qui sera sollicitée en ce sens.

- Reconstruction du collège Les Acacias - Le Havre (18M€)

Construit en 1977 et réhabilité en 1990-1991, cet établissement présente un réel déficit de surfaces et des locaux répartis dans plusieurs bâtiments, sans cohérence pour son fonctionnement au quotidien. De plus, la demi-pension est sous-dimensionnée et inadaptée.

Une reconstruction partielle permettrait de résoudre ces problématiques fonctionnelles et de régler les problématiques techniques (confort thermique, confort acoustique, qualité de l'air, amiante...).

La particularité de cet établissement est d'être accueilli dans des locaux pour partie imbriqués dans ceux de l'école primaire, avec peu de surfaces libres disponibles. La reconstruction est envisagée sur site.

- Reconstruction du collège Pablo Picasso - Harfleur (19M€)

Les bâtiments sont globalement vétustes, les façades de cet établissement sont dégradées.

De capacité initiale d'accueil de 900 élèves (1973), l'établissement ne présente pas de déficit de surface. En revanche, la configuration générale du collège, organisée en demi-paliers, génère des difficultés fonctionnelles qu'une opération de restructuration ne pourrait pas supprimer.

Le site présente les mêmes problématiques que les constructions de cette époque concernant le confort thermique, acoustique, la qualité de l'air, la consommation énergétique, l'amiante.

Les problématiques de terrain devront être menées en concertation étroite avec la commune notamment en tenant compte du plan de prévention des risques d'inondation (PPPRI).

- Reconstruction du Collège Brassens à Epouville (20 M€)

Ce collège présente des façades dégradées, un niveau d'accessibilité insuffisant et des bâtiments globalement vétustes. Par ailleurs, un déficit de surface a été constaté sur le pôle enseignement général ainsi que des carences fonctionnelles importantes. La demi-pension qui a fait l'objet d'un plan cuisine en 2013 montre également un déficit de surface. Une salle d'évolution sportive a été livrée en 2010.

De capacité initiale d'accueil de 900 élèves, il ne paraît pas envisageable de procéder à une restructuration lourde au regard des caractéristiques techniques de la structure des bâtiments.

La reconstruction du collège, pour une capacité de l'ordre de 650 élèves est donc envisagée.

- Réhabilitation et mise en conformité énergétique du collège Guillaume le Conquérant à Saint Saens (4M€)

Les façades de cet établissement sont dégradées ; l'isolation thermique et phonique est insuffisante. La mise en œuvre d'une opération de rénovation permettra d'améliorer ces points tout en visant l'atteinte des objectifs fixés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique.

Les études de programmation permettront par ailleurs d'identifier les améliorations fonctionnelles à apporter au site. Parallèlement une réflexion sur les équipements sportifs corrélée aux pratiques et aux usages sera lancée.

- Réhabilitation du collège Jehan le Povremoyne - Saint Valery en Caux (10M€)

Construit en 1978, l'établissement qui dispose d'un internat, a fait l'objet d'une restructuration/extension en 1993. Le terrain sur lequel se situe ce collège est en pente, comprenant une cour haute et une cour basse.

Le bâtiment d'enseignement est vétuste et présente également les mêmes problématiques que les constructions de cette époque : confort thermique, acoustique, qualité de l'air, consommation énergétique, amiante.

La restauration présente des problématiques importantes : vétusté, marche en avant non respectée.

Une opération de reconstruction d'un bâtiment d'enseignement, de la restauration et d'une partie de la section d'enseignement général professionnel adapté –SEGPA- permettrait de résoudre les dysfonctionnements de ce site.

- Construction d'une salle d'évolution sportive au collège André Marie - Barentin (2M€)

Le planning d'occupation des équipements sportifs communaux ne permet pas aux enseignants de disposer des plages horaires nécessaires. De ce fait, certains cours d'EPS sont dispensés dans des salles de classes, ce qui génère des nuisances sonores et des conditions d'enseignements dégradés.

La construction d'une salle d'évolution sportive, d'une surface de 370 m² environ, sera à envisager de façon privilégiée dans l'enceinte du collège, ou, à défaut, à proximité immédiate, nécessitant alors de disposer d'un foncier adapté et d'un accès sécurisé pour les élèves.

- Reconstruction de la demi-pension du collège Albert Camus à Dieppe (3M€)

La restauration du collège accueille une centaine de demi-pensionnaires. Le service se fait actuellement à table. Il convient par ailleurs de ré-organiser physiquement les locaux de production en fonction des normes actuelles, dont le principe de marche en avant.

- Reconstruction de la demi-pension du collège Paul Bert à Fécamp (4M€)

La demi-pension du collège est située en rez-de-chaussée pour la partie "réception et stockage de denrées" ainsi que pour les vestiaires-sanitaires-douches. La partie "préparation des

denrées", restauration, laverie et entretien-évacuation des déchets est située au premier étage. La "salle à manger" est, quant à elle, située au dessus du gymnase du collège. L'ensemble présente un déficit de surface et nécessite l'amélioration des fonctionnalités attendues. L'étude de faisabilité permettra de définir précisément l'opération réalisable.

- Création d'une salle polyvalente au collège Jean Renoir à Grand-Couronne (0,5M€)

Ce collège ne dispose pas de toutes les fonctionnalités attendues aujourd'hui de bâtiments dédiés à l'enseignement. Il n'est donc pas en capacité de développer l'ensemble des actions pédagogiques qui lui apparaissent nécessaires. La création d'une salle polyvalente se substituera à une opération initialement votée au titre des gros travaux pour la transformation d'un logement de fonction en salle polyvalente.

- Création d'une salle polyvalente au Collège Eugène Delacroix à Valmont (0.5M€)

De même que pour le collège de Grand-Couronne il apparaît nécessaire de doter cet établissement d'une salle polyvalente d'une taille adaptée aux usages qui sont attendus.

- Collège Roncherolles à Bolbec – réfection des couvertures (2M€)

Ce collège connaît depuis sa livraison de multiples infiltrations provenant de sa couverture zinc. Cette situation est due à un cintrage insuffisant de la couverture et aux effets de la dilatation de grandes feuilles de zinc se traduisant par une déformation des joints.

Une première phase d'intervention est programmée à l'été 2020 concernant la couverture des bâtiments administration et restauration, au titre du programme des gros travaux (0,5M€ TTC). Les bâtiments d'enseignement étant également concernés, il convient de prévoir leur réfection ainsi qu'une mise en conformité de la charpente au regard des règles de sécurité incendie actuelles. Cette deuxième phase nécessitera, au regard de la complexité de l'opération, la mise en place de bâtiments démontables, les travaux se déroulant en site occupé.

- Construction d'un nouveau collège dans le quartier Flaubert - Rouen (22M€)

La ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie portent un projet ambitieux de renouvellement urbain importants au quartier Flaubert après le quartier Luciline. Dans ce cadre, de nombreux logements sont programmés : 1000 pour le quartier Luciline, entre 2500 et 2900 pour le quartier Flaubert.

A ce titre, une capacité d'accueil supplémentaire des collèges de Rouen s'avérera nécessaire à moyen terme. En effet, les établissements situés à proximité sont saturés (Camille Claudel) ou proches de leur capacité maximale (Jean Lecanuet, Barbey d'Aureville). Par ailleurs les collèges de Petit-Quevilly, Fernand Léger et Diderot, ne suffiraient pas à accueillir, dans le cadre d'une mesure de sectorisation, l'ensemble des nouveaux effectifs attendus. Ces collèges ne seront donc pas en mesure d'accompagner cette évolution urbaine.

Le quartier Flaubert représente donc une opportunité forte pour implanter un nouvel établissement en cœur de ville, d'une capacité à définir à l'issue de l'étude de démographie scolaire et de la sectorisation géographique de ce nouvel établissement.

Cette opération pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une mutualisation avec la ville de Rouen, dans la mesure où cette dernière envisage de son côté la construction d'équipements éducatifs ou

sportifs dans ce secteur. Une première réunion, au niveau administratif, s'est tenue, avec des représentants de la ville de Rouen, la Métropole et la ville de Petit-Quevilly confirmée par un courrier de ces collectivités adressé au Président du Département le 29 novembre 2019 pour poursuivre le travail partenarial.

Il conviendra à cet effet de réserver une emprise foncière auprès de la Métropole.

ETUDE ET PROSPECTIVES DE DEMOGRAPHIE SCOLAIRE EN SEINE-MARITIME

La compétence du Département est celle de l'accueil, dans les meilleures conditions d'équipements et de bâtiments, des élèves en âge d'être scolarisés au collège.

Pour cela, il convient de s'assurer régulièrement de la juste adéquation selon les territoires, entre l'évolution de la population scolarisable et l'offre capacitaire d'accueil.

C'est dans ce contexte que le Département a engagé un mouvement de révision de la sectorisation en 2013. Cette démarche a conduit à la fermeture du collège Jean Giraudoux à Rouen en 2013 et à celle du collège Guy Moquet au Havre en 2017.

A l'inverse, la pression démographique enregistrée sur certains points du territoire amène à accroître l'offre d'accueil, soit par extension des établissements existants, lorsque cela est possible, soit par la construction d'un établissement neuf. C'est le cas des quartiers ouest et sud de la ville de Rouen, pour lesquels une opération de cette nature est proposée.

Une étude de démographie scolaire portant sur l'ensemble du département sera réalisée en concertation avec les services académiques, par la direction des Collèges et de l'Education du Département, accompagnée d'un prestataire externe. L'objectif sera de disposer à terme d'un outil permettant d'accompagner la collectivité en matière d'ajustement de l'offre d'accueil avec les besoins de scolarisation. Cette étude pourrait être livrée d'ici la fin l'année 2021.

Une commission ad'hoc d'élus départementaux sera constituée afin que le débat puisse s'engager sur les enjeux pédagogiques et de territoire pour proposer les orientations à venir.

ACTUALISATION DES REFERENTIELS CAPACITAIRES DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT

Dans le même esprit, il conviendra d'actualiser le référentiel capacitaire actuellement en vigueur, qui définit les typologies des locaux, leur nombre, leur surface en fonction des effectifs accueillis et des besoins liés aux usages pédagogiques.

Un tel référentiel est en effet utilisé à l'occasion de l'établissement des programmes fonctionnels des projets de construction. Il permet également d'ajuster les capacités théoriques d'accueil à la réalité des bâtiments existants et d'objectiver les besoins supplémentaires de locaux en cas d'évolution des effectifs.

La mise à jour du référentiel capacitaire devra être effective à la date de réalisation de l'étude de démographie scolaire ; en effet, il permettra d'étalonner les bâtiments scolaires afin de déterminer la capacité théorique d'accueil actualisée des collèges. Il sera présenté à l'Assemblée Départementale à l'occasion d'une prochaine session.

Parallèlement, le Département assure l'équipement des locaux scolaires et administratifs, des demi-pensions et des installations sportives. En lien avec la réflexion portant sur le patrimoine immobilier, les moyens mobiliers et matériels mis à disposition des établissements devront être également actualisés au plus proche des besoins et des usages.

Un référentiel relatif à l'équipement de ces espaces vous sera donc proposé prochainement.

Pour mémoire, l'équipement mobilier et matériel d'un collège représente un investissement de l'ordre de 0,5 M€. Hors opération de travaux, le renouvellement de l'équipement mobilier des collèges représente un budget annuel de l'ordre de 1,3 M€.

UNE ECOLE POUR TOUS, UNE VRAIE PLACE POUR CHACUN : L'ECOLE INCLUSIVE

- Adaptation du référentiel capacitaire de construction

La loi du 11 février 2005 a marqué une étape importante dans l'affirmation des droits de la personne en situation de handicap et de la volonté de favoriser son inclusion notamment dans le parcours d'éducation.

La loi sur la Refondation de l'école en 2013 a posé le principe d'inclusion scolaire. Elle a depuis été complétée par la Loi sur l'Ecole de la confiance en 2019, laquelle précise plus avant les conditions de prise en compte des effectifs scolaires concernés.

Dans le cadre des projets personnalisés de scolarisation, l'objectif est que le parcours éducatif de l'élève en situation de handicap s'ajuste au plus près de ses besoins.

L'Education nationale, la MDPH -Maison départementale des personnels handicapés- et les établissements d'enseignement demeurent les acteurs principaux de la scolarisation des élèves en milieu dit « ordinaire ».

Pour sa part le Département, qui exerce la compétence du transport des élèves et des jeunes en situation de handicap, souhaite développer son action pour la scolarisation des élèves concernés, dans le cadre de ses compétences, à savoir le bâti et les équipements pour que le collège soit adapté à l'accueil du handicap.

Dans ce cadre, il est proposé de prévoir la réalisation d'une surface supplémentaire de construction qui serait localisée près de l'infirmerie de sorte à bénéficier également des équipements adaptés déjà existants, y compris en terme d'accès des secours. Cette surface serait mobilisable pour être affectée aux soins des élèves, voire des personnels du collège, en situation de handicap, formant avec l'infirmerie un Pôle Santé. En l'absence de besoin, cette surface serait considérée comme une surface banalisée supplémentaire par rapport aux besoins du collège selon sa capacité d'accueil.

- Accessibilité des collèges aux personnes en situation de handicap

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) présenté par le Département de la Seine-Maritime a été approuvé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2015. Par délibération du 17 juillet 2015, l'Assemblée départementale en a validé les modalités de mise en œuvre.

La mise à niveau de l'ensemble des collèges concernés, soit 99 établissements, devrait être achevée en 2024 selon les projections actuelles, pour un coût d'opérations estimatif de 30 M€. Pour mémoire les principales catégories de travaux sont les suivantes :

- Mise en sécurité des personnes en situation de handicap (signaux visuels, sorties de secours)
- Déplacement des personnes à mobilité réduite (ascenseur, rampes d'accès, largeurs de passage)
- Déplacement des personnes souffrant de déficience visuelle ou auditive (mise en conformité des cages d'escalier)
- Accessibilité des personnes en fauteuil roulant aux équipements (mobilier, paillasses des salles spécialisées, déclencheurs manuels, etc)
- Conformité des sanitaires, douches et vestiaires adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Mise en œuvre d'une signalétique adaptée permettant une meilleure circulation

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE A L'OCCASION DES OPERATIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DES COLLEGES

En lien avec le schéma départemental de promotion des achats socialement et écologiquement responsables 2017-2020 et en lien avec l'engagement du Département en matière de développement durable, il est proposé de consolider l'action du Département en matière environnementale et sociale à l'occasion des opérations sur le patrimoine immobilier des collèges.

- Clauses sociales

Toutes les opérations de travaux du plan ambition collèges intègrent une clause sociale obligeant les entreprises à réserver à des entreprises adaptées un volume d'heures calculé en fonction de la technicité et du montant du marché.

- Démarche Haute Qualité Environnementale - HQE- et labellisation énergétique

En matière environnementale, les opérations de reconstruction de collèges menées ces dernières années ont été réalisées dans une démarche HQE, selon le référentiel Bâtiment durable élaboré par Certivea.

La démarche HQE sera poursuivie à l'occasion des opérations de reconstruction, en y adjoignant une labellisation énergétique.

- L'engagement du Département : des collèges reconstruits en énergie passive

Pour ces opérations il sera recherché un niveau de performance énergétique équivalent à un bâtiment « passif », au sens de la réglementation actuelle. Dans ce type de bâtiment, la chaleur dégagée à l'intérieur de la construction est utilisée pour couvrir les besoins de chauffage.

- Une première expérimentation : le collège à énergie positive

Le collège à construire dans le quartier Flaubert serait quant à lui « à énergie positive » (BEPOS), à l'instar des autres bâtiments qui seront construits dans ce quartier. Le BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) est un bâtiment dont le bilan énergétique global est positif, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

- Une seconde expérimentation en cours : marché global de performance

Par ailleurs, le département a entrepris la reconstruction du collège Gustave Courbet à Gonfreville l'Orcher selon la procédure du « marché global de performances ». Ce type de marché permet en effet d'associer la conception, la réalisation et la maintenance du bâtiment. Il sera assorti d'objectifs chiffrés, qui porteront notamment sur des critères environnementaux : consommation énergétique, qualité de l'air, émission de CO2 etc...

L'utilisation de ce type de support, qui constitue une première pour le Département, fera l'objet d'une évaluation quant à son apport en terme financier, de délai, de qualité de réalisation et d'impact environnemental. Selon les résultats, ce mode contractuel pourrait être retenu pour d'autres opérations du plan ambition collèges.

- Consommation et transition énergétique

Ces différentes mesures vont dans le sens des objectifs fixés dans le cadre de l'article L 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation et de son décret d'application du 23 juillet 2019. Ces textes imposent en effet la mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants, à hauteur de 40% à l'horizon 2030, puis de 50% en 2040 et 60% en 2050.

Cet objectif nécessitera la mise en œuvre d'un plan d'actions portant sur la performance énergétique des bâtiments, l'installation d'équipements économes en énergie et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ainsi que sur le comportement des usagers.

Il vous est proposé pour cela de réaliser un audit énergétique du patrimoine, dont les conclusions et préconisations vous seront présentées d'ici la fin 2021. Le coût prévisionnel de cet audit est estimé à 0,7 M€.

Enfin, deux autres actions sont à signaler, dans le sens de la maîtrise des consommations énergétiques et de l'utilisation d'énergies renouvelables.

En effet, la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a inscrit un objectif de 32 % pour ces dernières dans la consommation finale d'ici 2030. Or, depuis le 1er janvier 2020, tous les collèges de Seine-Maritime utilisent de l'électricité dite « verte ». Ainsi, le fournisseur s'engage à injecter sur le réseau 100% de la consommation des collèges en électricité certifiée d'origine renouvelable.

De même, le Département raccorde ses collèges aux réseaux de chaleur dès lors que ce raccordement apparaît pertinent sur le plan économique. Les réseaux de chaleur sont en effet un moyen d'utiliser massivement certaines énergies renouvelables comme la biomasse par exemple.

Fin 2019, 17 établissements étaient raccordés. L'objectif est de porter ce nombre à 27 d'ici 2022 dans le cadre du plan d'actions de développement durable.

II) LA POURSUITE DES AMBITIONS : **LA TRANSFORMATION INFORMATIQUE** **ET NUMERIQUE DES COLLEGES**

L'intervention du département en matière de numérique éducatif se fait à plusieurs niveaux.

UN INVESTISSEMENT SIGNIFICATIF D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Le Département dote les établissements d'équipements numériques performants et adaptés aux besoins pédagogiques : postes de travail, vidéoprojecteurs, classes mobiles, équipements réseaux.

Cette action fait l'objet d'un budget annuel de 2M€.

Ainsi, l'année 2019 a permis une modernisation significative du parc en renouvelant les unités centrales antérieures à 2013 et d'atteindre l'objectif d'un poste de travail pour 4 élèves pour l'ensemble des établissements.

Il convient de rappeler que depuis le 1er septembre 2017, le Département prend en charge la maintenance informatique de ces équipements (budget de 1,2 M € en fonctionnement), près de 20 000 postes de travail dans les collèges sont concernés. La maintenance informatique était auparavant assurée par les services de l'État.

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Le Département a engagé une démarche structurante de modernisation des réseaux. La première étape a consisté à homogénéiser les serveurs.

L'objectif était de remplacer les 4 serveurs physiques présents dans chaque établissement par un nouveau serveur unique. Cette rationalisation répond au besoin d'harmonisation et de sécurisation des collèges et permet la centralisation de l'administration des systèmes par les services techniques implantés à l'Hôtel du Département.

Ainsi les services du Département ont livré et installé 108 serveurs. Cette opération a nécessité, en parallèle, la configuration de 1300 commutateurs et a permis la réalisation des cartographies réseaux correspondantes.

LE TRES HAUT DEBIT : OBJECTIF FIN 2022 DANS TOUT LE DEPARTEMENT

Par délibération du 10 décembre 2018, vous avez acté le principe d'un raccordement des établissements au très haut débit, au moyen de la construction d'un réseau en fibre optique noire.

Cet investissement permet en effet d'offrir davantage de services et de possibilité de sécurisation, tout en offrant des débits quasi illimités et des coûts de fonctionnement réduits.

C'est ainsi que 22 collèges situés sur le territoire de la métropole havraise ont été équipés en 2019. De plus, suite à la convention signée avec la métropole Rouen Normandie, 25 collèges devraient être équipés sur ce territoire pour la rentrée de septembre 2020. Enfin, une quarantaine de collèges a bénéficié d'une optimisation des accès internet par requalification de leurs abonnements.

Les modalités d'accès au très haut débit des autres collèges sont en phase de conception et de nouvelles réalisations seront planifiées dans l'année et sur tout le territoire pour un raccordement total en fibre optique à l'horizon 2022. Quelles que soient les solutions retenues (fibre optique ou bien abonnements opérateurs), tous les accès internet des collèges seront pris en charge par le département au cours du 1er semestre 2020.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Ces dispositifs variés et les enjeux des développements à venir amènent le Département à traduire ses engagements dans un schéma directeur informatique des collèges, qui constituera une composante du schéma directeur de la collectivité.

Ce document a vocation d'une part à définir un socle commun en terme d'infrastructures et d'équipement, d'autre part à accompagner les établissements dans le cadre de nouveaux usages pédagogiques du numérique qui donneront lieu à propositions ultérieures fin 2020.

Il est en cours d'élaboration et sera présenté à l'occasion d'une prochaine session du Conseil Départemental.

III) UNE PROGRAMMATION FINANCIERE AJUSTEE AUX MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Les conclusions et propositions d'actions découlant de l'étude de démographie scolaire seront soumises à l'Assemblée Départementale.

A cet effet, comme cela a été fait à l'occasion du Plan ambition collèges pour la période 2017-2024, une enveloppe financière sera réservée correspondant à la capacité d'intervenir sur 3 ou 4 opérations supplémentaires selon leur consistance et en fonction notamment des décisions résultant de l'étude de démographie scolaire. Cette enveloppe peut être estimée à 50 M€. Les

opérations correspondantes seront présentées à l'occasion d'un amendement du Plan Ambition Collèges 2024-2030 pouvant intervenir à mi-période du Plan.

Ainsi, compte tenu des éléments portés au présent rapport et des opérations régulièrement programmées, le volume des investissements en faveur des collèges publics sur la période allant de 2024 à 2030, s'élèvera à environ 334 millions d'euros, soit :

- 146 M€ au titre du plan pluriannuel d'investissements
- 5 M€ au titre des équipements mobiliers, matériels et informatiques liés à ces opérations
- 72 M€ au titre de la programmation des gros travaux ainsi que des travaux de sécurisation et des investissements réalisés à l'occasion des interventions courantes
- 17 M€ au titre de l'équipement informatique et de la modernisation des infrastructures numériques
- 9 M€ au titre du renouvellement des équipements
- 35 M€ pour conduire l'audit énergétique et engager les premières actions dans les collèges
- 50 M€ pour permettre de proposer de nouvelles opérations à l'occasion de la révision à mi-période du Plan Ambition Collèges.

Le Plan Ambition Collèges 2024-2030 sera présenté à l'Assemblée Départementale. Le Conseil départemental de l'Education nationale est préalablement saisi pour avis sur ces différentes propositions.